

*Prescriptions nationales pour la
dématérialisation des documents
d'urbanisme*

***Consignes de saisie des
Métadonnées INSPIRE pour les
servitudes d'utilité publique***



CNIG
septembre 2017

Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les servitudes d'utilité publique

Titre	Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les servitudes d'utilité publique
Date	2017-09-15
Sujet	Prescriptions nationales du CNIG pour la dématérialisation des Servitudes d'utilité publique
Description du document	Ce document décrit les consignes de saisie des métadonnées pour les servitudes d'utilité publique
Version	v2017-09 projet
Version précédente	Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les servitudes d'utilité publique v2015
Contributeurs	Le groupe de travail sur la dématérialisation des documents d'urbanisme du CNIG Les participants du groupe sont (CEREMA, ADAUHR, GeoBretagne, le Crige PACA, AITF, le grand Avignon, SIEA, la FNAU, la DDT d'Indre et Loire, Cergy-Pontoise Agglo ...)
Format	Formats disponibles du fichier : OpenOffice Writer (.odt), Adobe PDF
Sources	CNIG, Servitudes d'utilité publique – Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme . CNIG - décembre 2013 Code de l'urbanisme – suite au décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme. Guides de recommandation du CNIG : Guide 2013 de saisie des éléments de métadonnées de données version allégée destinée à la saisie. Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE Guide technique européen pour l'implémentation des métadonnées de données et de services INSPIRE
Droits	CNIG
Statut du document	Document validé par le groupe de travail « dématérialisation des documents d'urbanisme » du CNIG Version projet soumise à appel à commentaires CNIG Version projet à valider par la Commission « DONNEES » du CNIG

Préambule

Ce document précise les valeurs à saisir pour les métadonnées de servitudes d'utilité publique. Ces consignes facilitent le catalogage des données et leur « moissonnage » par des outils dédiés. Elles s'appuient sur la version 1.1 du « [Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE](#) » de décembre 2013 et sur le récent guide technique européen pour l'implémentation des métadonnées de données et de services INSPIRE.

Périmètre INSPIRE

Les servitudes d'utilité publiques (SUP) dépendent des thèmes suivants de la directive INSPIRE :

- annexe III thème 11 « *Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration* », pour les SUP en tant qu'entités reconstituées et numérisées à partir de l'acte les instituant ;
- annexe III thème 4 « *Usage des sols* », pour les SUP numérisées en tant qu'annexes au document d'urbanisme
- annexe I thème 9 « *Sites protégés* » pour certaines catégories de SUP

Consignes de nommage du fichier

Nom du fichier de métadonnées (obligatoire)

Le fichier de métadonnées est nommé :

SUP-[catégorie SUP]-[code géographique]-[SIREN du gestionnaire]-[date de révision].xml

le code de catégorie de SUP varie entre 2 et 6 caractères (ex : a2, el2bis) dans la nomenclature nationale basée sur le décret de 1987.

Remarque : ce décret sera actualisé, entraînant une nouvelle codification sur au maximum 10 caractères.

Code géographique :

- pour un département : code dépt. sur 3 caractères (ex : 001 ou 971)
- pour une région : R+code région (ex : R27)
- SUP couvrant le territoire national : FR
- pour une commune : code INSEE sur 5 caractères (ex : 01001)

SIREN : sur 9 caractères

date de révision : format AAAAMMJJ

Exemple pour une SUP numérisée à partir de l'acte par le gestionnaire

Catégorie de SUP AC2 sur la région Bourgogne-Franche-Comté, dont le gestionnaire est la DREAL : **SUP-AC2-R27-130009012-20170623.xml**

Catégorie de SUP PM1 sur le département de l'Ariège, dont le gestionnaire est la DDTM : **SUP-PM1-009-510034015-20170623.xml**

Catégorie de SUP EL10 sur le territoire national, dont le gestionnaire est le MNHN : **SUP-EL10-FR-180044174-20170623.xml**

Consignes de saisie

1) Identification des données :

Intitulé de la ressource
(obligatoire)

Conformément aux recommandations du guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE :

- L'intitulé contient uniquement le titre de la donnée. L'acronyme ou le sigle est renvoyé au résumé ;
- Une indication de la zone géographique couverte par le document.

Aucun millésime n'est retenu dans la mesure où seule la version en cours de la servitude est consultable.

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]*/citation/*/title

Format à respecter : *Servitudes d'utilité publique de catégorie <cat> sur <territoire>*

Exemples

Servitudes d'utilité publique de catégorie AC2 sur la région Bretagne
Servitudes d'utilité publique de catégorie PM1 sur le département de l'Orne

Servitudes d'utilité publique de catégorie Int1 sur la commune de Blois

Résumé de la ressource
(obligatoire)

Conformément aux recommandations du guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE, le résumé doit décrire la ressource de façon compréhensible, avec :

- une définition commune ;
- un acronyme ou un sigle ;
- une indication géographique

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]*/abstract

Exemple

Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, elles sont instituées, par un ou plusieurs actes, au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, ou de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général.

La collecte et la conservation des servitudes d'utilité publique sont une mission régalienne de l'État qui doit les porter à la connaissance des collectivités territoriales afin que celles-ci les annexent à leur document d'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique concernées sont celles définies par les articles L. 126-1 et R. 126-1 du code de l'urbanisme et leurs annexes.

Type de ressource
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : **série de données / jeu de données (dataset)**

Xpath ISO 19115

hierarchyLevel

Localisateur de la ressource
(obligatoire)

Le champ est à saisir de la façon suivante :

- Le localisateur est un lien vers un site permettant de décrire plus finement la ressource mais peut également permettre le

- téléchargement ou l'accès aux données ressources ;
- le localisateur est de préférence une URL (résolvable) ;
- il peut y avoir plusieurs liens mais au moins un des liens doit être un accès public.

Xpath ISO 19115

transferOptions/*//onLine/*//linkage/URL

Exemple de localisateur décrivant la ressource

http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732
(page du site du CNIG contenant le lien vers le standard SUP)

Exemples de service de téléchargement

Service de téléchargement du Géoportail de l'Urbanisme :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/recherche/download?id=fr-130008147-SUP-PM3-063>

Exemple de service de visualisation

Service de visualisation du Géoportail de l'Urbanisme :
<http://wxs-gpu.mongeoportail.ign.fr/externe/vkd1evhid6j5h4hkhyzjto/wms/v?request=GetCapabilities>

Exemple d'une fiche de métadonnées sur le Géocatalogue

Centres de réceptions radioélectriques générateurs de servitudes PT2 en Pas-de-Calais

Services associés	Service de téléchargement direct (WFS) des jeux de données de DDTM 62 (Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais)	Service de visualisation cartographique (WMS) des jeux de données de DDTM 62 (Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais)
	Service de téléchargement simple des jeux de données de DDTM 62 (Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais)	
Métadonnée parent	Centres de réceptions radioélectriques générateurs de servitudes PT2	
Relation catalogue d'attributs/données	Centres de réceptions radioélectriques générateurs de servitudes PT2 en Pas-de-Calais - Catalogue d'attributs	
Adresse Internet (URL)	Vue HTML des métadonnées sur internet	Vue XML des métadonnées Standard de données COVADIS : Servitude d'utilité publique (SUP)
	Service de téléchargement associé	Téléchargement direct du jeu et des documents associés

Identificateur de ressource unique URI (obligatoire)

L'identificateur de ressource unique est de la forme :
[https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/\[SIREN du gestionnaire\]_\[catégorie SUP\]_\[code géographique\]_\[date\]](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/[SIREN du gestionnaire]_[catégorie SUP]_[code géographique]_[date])

Le code de catégorie de SUP varie entre 2 et 6 caractères (ex : a2, el2bis) dans la nomenclature nationale basée sur le décret de 1987.

Remarque : ce décret sera actualisé, entraînant une nouvelle codification sur au maximum 10 caractères.

Code géographique :

- pour un département : code dépt. sur 3 caractères (ex : 001 ou 971)
- pour une région : R+code région (ex : R27)
- SUP couvrant le territoire national : FR
- pour une commune : code INSEE sur 5 caractères (ex : 01001)

SIREN : sur 9 caractères
date de révision : format AAAAMMJJ

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]*/citation*/identifiant*/code

Exemple

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/224100016_PM1_041_20170623

fileIdentifiant
(obligatoire)

Le champ **fileIdentifiant** est utilisé par tous les catalogues de métadonnées (en particulier par le Géocatalogue) comme identifiant de la fiche de métadonnées.

Il doit être unique quel que soit l'outil utilisé pour produire la fiche de métadonnées et peut prendre l'une des deux formes suivantes :

- identique aux règles de nommage ci-dessus (sans l'extension .xml)
- UUID (aléatoirement généré par certaines plate-formes)

Remarque

Ce champ est en particulier intéressant dans le cas d'échanges de fiches de métadonnées entre systèmes d'informations donnant un nom générique au fichier : « metadata.xml ».

Xpath ISO 19115

fileIdentifiant

Exemple 1 : règle de nommage

SUP-AC2-R27-130009012-20170623

Exemple 2 : UUID

ffb67da8-dece-4daa-8515-70e98c8dbc44

Remarque

Le fileIdentifiant est un champ technique imposé par l'utilisation du protocole CSW, il identifie la fiche de métadonnées dans le catalogue. L'URI est un champ de métadonnées prescrit par Inspire, il identifie la ressource elle-même (série de données ou service).

Langue de la ressource
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec le code à trois lettres de la langue de la ressource. Les documents d'urbanisme en France doivent obligatoirement être rédigés en français, le champ est à remplir avec la valeur : **fre**

Ce code à trois lettres, conforme aux prescriptions de saisie de métadonnées INSPIRE, provient de la liste normalisée : http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code_list.php

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]*/language

Exemple

fre

Encodage
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les valeurs suivantes :

- format d'échange (format de distribution)
- version de format ; Si le numéro de version n'est pas connu, la valeur par défaut sera « inconnue »

Xpath ISO 19115

distributionInfo*/distributionFormat*/name

	distributionInfo*/distributionFormat*/version
Recommandation	SHP - 1.0
<hr/>	
Encodage des caractères (obligatoire)	C'est l'encodage des caractères utilisé dans la série de données : La liste de codes autorisés pour les jeux de caractères est fournie page 103/103 du « Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE »
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/characterSet
Exemples	utf8 8859part1
<hr/>	
Type de représentation géographique (obligatoire)	Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : vecteur
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/spatialRepresentationType

2) Classification des données et services géographiques :

Catégorie thématique (obligatoire)	Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur suivante : Planification-Cadastre ou planningCadastre
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/topicCategory

3) Mots-clés :

Mots clés obligatoires : Thème INSPIRE (obligatoire)	L'objectif de cette catégorie est de faciliter la recherche détaillée de données et de la rendre la plus opérante possible. Nom du thésaurus : GEMET - INSPIRE themes, version 1.0 Date de publication : 2008-06-01
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords*/keyword identificationInfo[1]*/descriptiveKeywords*/thesaurusName
Exemple	<i>Annexe III thème 11 « Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration »</i>
<hr/>	
Mots clés obligatoires : spécifiques au Géoportail de l'Urbanisme (obligatoire)	Ces mots-clés permettent au GPU d'identifier les mises à jour de SUP, et ainsi de supprimer des moissonnages inutiles, ce qui évite de pénaliser les performances du GPU et des plateformes partenaires. Pour être reconnu par le GPU, ces mots-clés ont un format spécifique : ils se composent d'un mot imposé (CATEGORIE, EMPRISE, GESTIONNAIRE) et d'un code (composé de lettres et/ou de chiffres), séparés par un signe « = » sans espace.

Les 3 mots-clés à saisir sont les suivants :

- **CATEGORIE=<code catégorie>**
- **EMPRISE=<code emprise>**
- **GESTIONNAIRE=<code SIREN>**

Ces mots-clés ne doivent pas être saisis ensemble dans un mot-clé unique mais dans des mots-clés séparés.

Le code catégorie identifie la catégorie de servitude (ex : AC1, PM1...)

Le code emprise identifie le territoire couvert par ce lot de données :

- un département : code département sur 3 caractères (ex : 001)
- une région : R+code région
- le territoire national : FR
- une commune : code INSEE à 5 caractères

Exemple de catégorie CATEGORIE=PM1

Exemple d'identifiant gestionnaire GESTIONNAIRE=130009012

Exemple pour un département EMPRISE=041
EMPRISE=971

Exemple pour une région EMPRISE=R27

Exemple pour une emprise nationale EMPRISE=FR

Exemple pour une commune EMPRISE=50325

Mots clés recommandés

Mots clés issus du thésaurus GEMET

Nom du thésaurus : GEMET - Concepts, version 2.4

Date de publication : 2010-01-13

*Servitude
aménagement
urbanisme
zonage
planification*

(Ces mots-clés ne doivent pas être saisis ensemble dans un mot-clé unique mais dans des mots-clés séparés)

Mots clés libres

Ces mots-clés ne doivent pas être saisis ensemble dans un mot-clé unique mais dans des mots-clés séparés :

*servitude d'utilité publique
SUP
ADS*

Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE pour les servitudes d'utilité publique

Remarques

- 1) un séparateur est inutile, car il y a un mot-clé par balise.
- 2) D'après : <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/Guide-de-saisie-des-%C3%A9ments-de-m%C3%A9tadonn%C3%A9es-INSPIRE-v1.1-final-light.pdf#page=18> :
« Dans le cas de données sous licence ouverte, il convient d'ajouter un mot-clé '**données ouvertes**'. »

4) Situation géographique :

Rectangle de délimitation géographique (obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés le rectangle de délimitation est défini par les longitudes est et ouest et les latitudes sud et nord en degrés décimaux, avec une précision d'au moins deux chiffres après la virgule. Les coordonnées du rectangle de délimitation sont exprimées en **WGS84**.

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]*/extent*/geographicElement

Exemple

Coordonnées exprimées en **WGS84** :

O : -4.24

S : 41.34

E : 10.81

N : 50.79

Remarque

On utilise le point comme séparateur décimal, et non la virgule

Référentiel de coordonnées (obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec le système de coordonnées des données, avec utilisation du code EPSG ou du registre IGN-F.

Xpath ISO 19115

referenceSystemInfo*/referenceSystemIdentifier*/code

<gmx:Anchor

xlink:href="<http://www.opengis.net/def/crs/EPSSG/0/2154>">EPSG:2154</gmx:Anchor>

ou :

<gmx:Anchor

xlink:href="<http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGF93LAMB93>">IGNF:RGF93LAMB93</gmx:Anchor>

Exemples

Pour la métropole avec code EPSG :

<http://www.opengis.net/def/crs/EPSSG/0/2154>

Pour l'outre-mer (La Réunion) avec registre IGN-F :

<http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGR92UTM40S>

Territoire	Code EPSG	Registre IGN-F
France métropolitaine	2154	RGF93LAMB93
Guadeloupe	32620	WGS84UTM20
Martinique	32620	WGS84UTM20
Guyane	2972	RGFG95UTM22
La Réunion	2975	RGR92UTM40S
Mayotte	4471	RGM04UTM38S
Saint-Pierre-et-Miquelon	4467	RGSPM06U21

5) Références temporelles :

Dates de référence (obligatoire)

Le champ est à remplir avec **la date à laquelle le producteur certifie que les données sont à jour.**

(ce peut être la date de l'acte le plus récent ou une date postérieure si le gestionnaire a l'assurance qu'aucun acte n'a été publié depuis)

La date prend la forme **AAAA-MM-JJ**

Type de date : Pour des raisons de simplification, il est demandé de saisir la valeur **révision** pour le type de date

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]*/citation*/date[./*/dateType*/text()='revision']*/date

Exemple

Date : **2017-03-30**

Type de date : **révision**

6) Qualité et validité :

Généalogie (obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec un texte qui fait état de l'historique du traitement et/ou de la qualité générale de la série de données géographiques. Le cas échéant, elle peut inclure une information indiquant si la série de données a été validée ou soumise à un contrôle de qualité, s'il s'agit de la version officielle (dans le cas où il existe plusieurs versions) et si elle a une valeur légale.

Le champ sera rempli avec les éléments suivants :

- le document source de la numérisation : acte d'institution ou plan annexé au document d'urbanisme
- le nom du référentiel de saisie et son millésime

Dans les cas plus complets, il est possible d'apporter des éléments d'information concernant le numéro de la version du lot et sa durée de vie.

Xpath ISO 19115

dataQualityInfo*/lineage*/statement

Note : L'élément `scope>level` doit être fixé à « dataset ».

Exemple

Numérisations réalisées à partir des actes d'institution des SUP. Le référentiel de saisie est le PCI vecteur 2014.

Résolution spatiale (obligatoire)

Le champ est à remplir avec la valeur entière correspondant au dénominateur de l'échelle.

Ce dénominateur est celui de l'échelle du plan de référence pour la production du document numérique ou la plus petite échelle des différents plans ayant servi à la production des documents numériques.

Xpath ISO 19115

identificationInfo[1]*/spatialResolution*/equivalentScale*/denominator

Exemple (pour une échelle au 1/5000)

5000

7) Conformité

Spécification (obligatoire)

La première exigence de conformité vise la mise en œuvre des règlements européens dits d'interopérabilité. Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les éléments suivants :

- titre : références du standard sous la forme CNIG SUP v<millésime standard> pour un standard CNIG
- date : date de validation du standard sous la forme AAAA-MM-JJ
- type de date : publication

Xpath ISO 19115

dataQualityInfo/*/report/*/result/*/specification

Exemple pour le standard CNIG 2013

Titre : CNIG SUP v2013
date : 2013-12-09
type de date : publication

Exemple pour le standard CNIG 2016

Titre : CNIG SUP v2016
date : 2016-07-01
type de date : publication

Exemple pour des SUP conformes aux spécifications INSPIRE

Titre: « D2.8.III.11 INSPIRE Data Specification on Area Management/ Restriction/Regulation Zones and Reporting Units – Technical Guidelines »
date : 2013-12-10
type de date : publication

Degré

Il s'agit du degré de conformité de la ressource par rapport à la spécification citée dans la rubrique précédente « Spécification ». Le champ est à remplir avec les valeurs : **conforme / non conforme / non évalué**

Xpath ISO 19115

dataQualityInfo/*/report/*/result/*/pass

Exemple

conforme

8) Contraintes en matière d'accès et d'utilisation :

Contraintes

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les mentions concernant :

- les contraintes légales
- les contraintes de sécurité
- les contraintes d'usage

La plupart des SUP n'ont pas de contrainte d'usage, d'accès ou de contrainte légale.

Cependant certaines SUP ont des contraintes d'usage et/ou des contraintes d'accès et/ou des contraintes légales.

Cette métadonnée doit donc être saisie avec la plus grande attention.

Xpath ISO 19115

Condition d'accès et d'utilisation :

identificationInfo[1]*/resourceConstraints*/useLimitation

Restriction d'accès public :

identificationInfo[1]*/resourceConstraints*/accessConstraints='otherRestrictions', et :

identificationInfo[1]*/resourceConstraints*/otherConstraints

Exemple pour une SUP sans contrainte d'usage, d'accès ou de contrainte légale.

Contraintes d'usage: **Aucune condition ne s'applique**

Contraintes d'accès : **Pas de restriction d'accès public**

Contraintes légales : **Informations non opposables au tiers**

Exemple Open data

Type de contrainte ISO	Champ utilisé	Élément de MD INSPIRE correspondant	Exemple de Valeur
Contraintes légales (MD_LegalConstraints)	Limitations d'usage <i>useLimitation</i> (CharacterString)	Conditions applicable à l'accès et l'utilisation	Licence OdBL + version et/ou date + URL vers le texte de la licence
	Contraintes d'usage <i>useConstraints</i> (CharacterString)	Restriction d'accès public	license
	Contraintes d'accès <i>accessConstraints</i> (CharacterString)	Restriction d'accès public	otherRestrictions
	Autres contraintes <i>otherConstraints</i> (CharacterString)	Restriction d'accès public	Pas de restriction d'accès public

Limitation d'usage : Licence OdBL mai 2013 (basée sur OdBL 1.0)

http://www.data.rennesmetropole.fr/fileadmin/user_upload/data/data_sig/Licence_ODbL_RennesMetropole_2013.05.pdf

Contrainte d'usage : **license**

Contraintes d'accès : **Autres restrictions (otherRestrictions)**

Autres contraintes : **Pas de restriction d'accès public**

Autre exemple de

Contraintes légales : « *En dépit des efforts et diligences mis en œuvre*

**contraintes légales
(GéoBretagne)**

pour en vérifier la fiabilité, le fournisseur n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la mise à jour, l'intégrité, l'exhaustivité des données et en particulier que les données sont exemptes d'erreurs, notamment de localisation, d'identification ou d'actualisation ou d'imprécisions.

Les données ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière et aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier n'est apportée par le fournisseur.

En conséquence, les utilisateurs utilisent les données sous leur responsabilité pleine et entière, à leurs risques et périls, sans recours possible contre le fournisseur dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données.

En particulier, il appartient aux utilisateurs d'apprécier, sous leur seule responsabilité :

- l'opportunité d'utiliser les données ;*
- la compatibilité des fichiers avec leurs systèmes informatiques ;*
- l'adéquation des données à leurs besoins ;*
- qu'ils disposent de la compétence suffisante pour utiliser les données ;*
- l'opportunité d'utiliser la documentation ou les outils d'analyse fournis ou préconisés, en relation avec l'utilisation des données, le cas échéant.*

Le fournisseur n'est en aucune façon responsable des éléments extérieurs aux données et notamment des outils d'analyse, matériels, logiciels, réseaux..., utilisés pour consulter et/ou traiter les données, même s'il a préconisé ces éléments. L'utilisateur veille à vérifier que l'actualité des informations mises à disposition est compatible avec l'usage qu'il en fait. »

9) Organisation responsable de l'établissement, de la gestion, de la maintenance et de la diffusion des séries de données :

Organisme responsable de la ressource	Les métadonnées obligatoires sont : <ul style="list-style-type: none">le nom de l'organisme propriétaire de la donnée (c'est à dire le gestionnaire de la SUP)une adresse mail générique de contact (il doit s'agir d'une adresse mail institutionnelle, en aucun cas d'une adresse mail nominative)
Xpath ISO 19115	identificationInfo[1]*/pointOfContact*/organisationName identificationInfo[1]*/pointOfContact*/address*/electronicMailAddress identificationInfo[1]*/pointOfContact*/role
Exemple	Nom de l'organisation : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne Email : spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr Rôle : propriétaire

10) Métadonnées concernant les métadonnées

Point de contact pour la métadonnée	Les métadonnées obligatoires sont : <ul style="list-style-type: none">le nom de l'organisme de contact (même s'il est identique à l'organisme responsable de la ressource)une adresse mail générique de contact (il doit s'agir d'une adresse mail institutionnelle, en aucun cas d'une adresse mail nominative)
Xpath ISO 19115	contact*/organisationName contact*/address*/electronicMailAddress contact*/role
Exemples	Organisme : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne Email : spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr Rôle : point de contact

Date des métadonnées	Date à laquelle l'enregistrement des métadonnées a été fait ou révisé La date est exprimée sous la forme AAAA-MM-JJ
Xpath ISO 19115	dateStamp
Exemple	2017-05-29

Langue des métadonnées	Langue des métadonnées. Cet élément prend la valeur fre pour « français »
Xpath ISO 19115	language
Exemple	fre